Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260121-2026_01_02-DE

2026-01-01

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-01-02

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation : Le 14 janvier 2026

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, André LE MAUX.

Absents excusés : Jean-Michel MARSOIN donne pouvoir à Lucie HUARD

Gwénaëlle LE VERGER.

Secrétaire de séance : Marcel LE CANT

Délibération relative à la demande d'autorisation environnementale de Gélagri.

Madame le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2025 portant ouverture d'une enquête publique suite à la demande présentée par la société GELAGRI Bretagne, siège social 7 rue des Coudriers, zone industrielle Monplaisir 22600 Loudéac.
Cette enquête à pour but de régulariser la situation administrative du site de production de légumes surgelés qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Loudéac.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260121-2026_01_02-DE

2026-01-01

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **8** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'émettre un avis positif sur la demande d'autorisation environnementale de Gélagri**

Fait à Saint-Thélo, le 21/01/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Marcel LE CANT

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL



